

FNAS FO

**REJOIGNEZ-
NOUS !**



*« Se syndiquer,
c'est oser
ensemble,
pour ne pas se
résigner seul »*

Léon Jouhaux,
1^{er} Secrétaire Général de la confédération FO,
prix Nobel de la paix 1951

CONTACTS

FNAS FO
7, PASSAGE TENAILLE
75014 PARIS
01 40 52 85 80
LAFNAS@FNASFO.FR
-
WWW.FNASFO.FR



**FAMILLES
RURALES**
NOS REVENDICATIONS
POUR VOUS DÉFENDRE

RURALES
LES FAMILLES
RALES
FAMILLES
RURALES
FAMILLES
RURALES
FAMILLES
RURALES
FAMILLES

DE QUOI PARLE-T-ON ?

FAMILLES RURALES

Familles Rurales est une association nationale reconnue d'utilité publique qui agit en direction des familles sur tout le territoire, en milieu rural et périurbain. Elle est considérée comme le premier mouvement familial associatif de France, mais aussi un acteur laïc inscrit dans l'économie sociale et solidaire et dans l'éducation populaire.

Familles Rurales est agréée association de défense des consommateurs. Les domaines d'activité sont pluriels: petite enfance, enfance, jeunesse, consommation, prévention à la santé, seniors...

Les types de structures sont par conséquent très diversifiés: lieux d'accueil parents/enfants, centres de loisirs, séjours de vacances, services d'aide à domicile, permanences « consommation »...

160 000
familles adhérentes

2200
associations locales

Environ
17 000
salariés

80
Fédérations départementales et régionales

DANS QUELLE SITUATION SOMMES-NOUS ?

UNE ACTUALITÉ QUI APPELLE L'ACTION



Le constat :

- 11 métiers sont toujours en dessous du SMIC.
- Les conditions de rémunération sont également insuffisantes et ne sont pas à la hauteur de l'engagement des professionnels.
- La dégradation des conditions de travail.
- Une augmentation des arrêts maladie de longue durée des salariés, confrontés à la pénibilité des tâches.



L'urgence :

- Maintien et amélioration de la Convention Collective
- L'augmentation immédiate des salaires.
- Les 183 € net pour tous.
- La revalorisation des grilles de classifications.
- L'amélioration des conditions de travail.
- Des financements à hauteur des besoins.

QUELLES SOLUTIONS ?

NOS REVENDICATIONS



L'augmentation générale des salaires : la revalorisation immédiate de 30 % de la valeur du point.



La revalorisation de la progression de carrière en gardant comme critères l'ancienneté et la qualification.



Le réajustement des indices des métiers d'auxiliaire de puériculture et d'éducateur de jeunes enfants et de conseillère en économie sociale et familiale sur les mêmes indices que les métiers de même qualification.



L'augmentation immédiate des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal, incluant la totalité des kilomètres effectués.



La fin de la dérogation au travail partiel minimum de deux heures hebdomadaires.



La majoration de repos compensateur lorsque ces repos sont refusés le week-end (samedi et dimanche).



Une complémentaire santé et une prévoyance santé avec une véritable mutualisation fondée sur le principe : « chacun cotise en fonction de ses moyens et est soigné en fonction de ses besoins ».

Extrait de la Résolution Professionnelle XVIII^e CONGRÈS FÉDÉRAL de Dunkerque (59) Nov. 2019.